



Tout le monde en piste avec la Gatineau Loppet, Gazifère, Fisher, Sport Échange Outaouais et Kino-Québec, grâce au concours « *Dessine tes plaisirs d'hiver!* ».

Ce concours s'adresse aux élèves de toutes les écoles primaires des cinq commissions scolaires de l'Outaouais. Il permettra à l'école gagnante de s'équiper de 30 équipements de ski de fond (bottes, bâtons et skis) ou de 30 paires de raquette.

Les écoliers doivent dessiner leur activité hivernale favorite, qu'il s'agisse de planche à neige, de raquette, de hockey, de patin ou encore de ski de fond – évidemment.

L'école gagnante sera déterminée, entre autres, en fonction du pourcentage de participation. Les œuvres peuvent être dessinées sur le gabarit officiel. Les dessins doivent être remis au plus tard le 20 mars 2010 à 17 h 32 (heure de la fin de l'hiver) à l'adresse suivante :

Kino-Québec
Carl Clements
104, rue Lois
Gatineau (Québec)
J8Y 3R7

Mode de participation

Pour participer au concours, les étudiants devront inscrire leur nom, leur classe, leur école et la commission scolaire au verso de leur dessin. L'école doit également remplir le formulaire scolaire afin d'y inscrire le nombre d'élèves et de cocher le prix désiré. Une lettre d'intention écrite par un responsable de l'école devra expliquer pourquoi celle-ci désire gagner les équipements de sports et expliquer en quelques mots les activités qui seront pratiquées avec ces équipements.

Les écoles peuvent se procurer le gabarit officiel sur le site de la Gatineau Loppet (www.gatineauloppet.ca) ou encore sur le www.santepublique-outaouais.qc.ca .

Règlement; généraux du concours

- L'école gagnante consent à l'utilisation par la Gatineau Loppet et par Kino-Québec de leur nom et image, notamment leur photo, à des fins publicitaires relatives à ce concours, cela sans rémunération.
- Le prix devra être accepté comme tel et n'est pas transférable, échangeable, monnayable ou remboursable.
- Le refus d'accepter le prix tel que présenté libère la Gatineau Loppet et Kino-Québec de toute obligation liée au prix.
- La Gatineau Loppet et Kino-Québec n'assumeront aucune responsabilité dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle, incluant grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans les établissements dont les services sont utilisés pour la tenue du présent concours.
- En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit aux présents règlements, la Gatineau Loppet, Kino-Québec, leurs partenaires, leurs sociétés et agences affiliées se réservent le droit de remplacer en tout ou en partie le prix par un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.